

Réunion d'information

Application RÉSEAUX



Juin 2024
GéoCompiégnois



Communauté de Communes
des **Lisières de l'Oise**



Plaine
d'Estrees
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Ordre du jour



Démarche générale



L'application de cartographie des réseaux

- Définition
- Démonstration



Disponibilités des données

- Les grandes familles de réseaux disponibles
- Réseaux sensibles
- Réseaux non-sensibles
- État actuel des données réseaux par communes
- Provenance des données
- Circuit de la donnée



Précautions d'usage

- La qualité des données



Cadre réglementaire et organisationnel

- Volet réglementaire : les DT-DICT
- Dossiers d'urbanisme

Conclusion



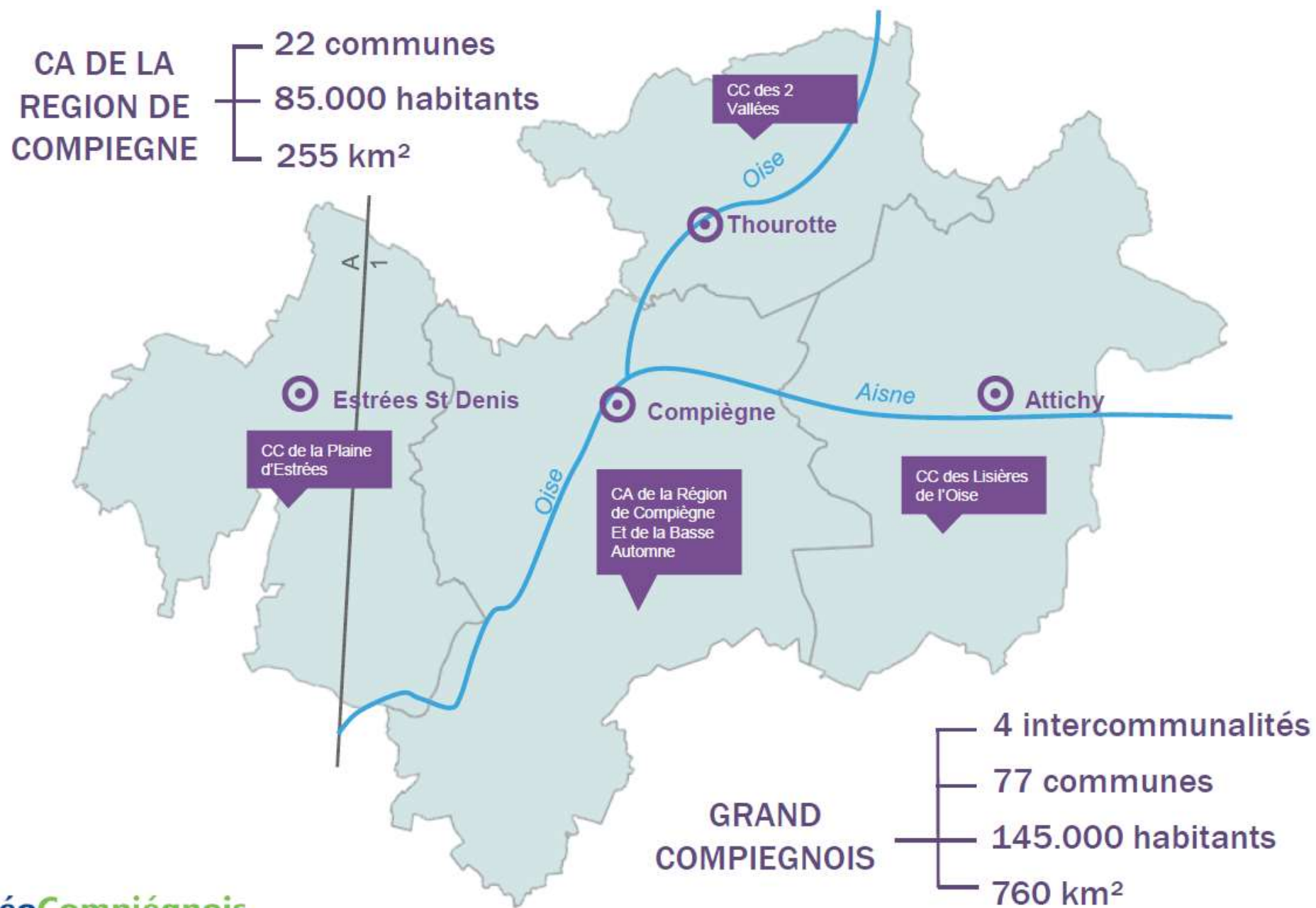
GéoCompiégnois

Partie 1

DÉMARCHE GÉNÉRALE

Qui sommes-nous ?

Le territoire : un partenariat SIG local initié en 2015



Qui sommes-nous ?

L'équipe

Florent VANHOUTTE

Responsable du service



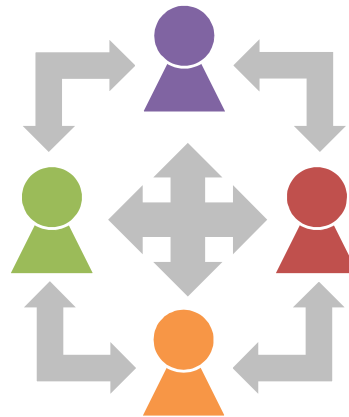
- Activités :
 - ✓ Pilotage
 - ✓ Projets
 - ✓ Expertise
- Ancienneté : 28/04/2008
- > 15 ans d'expérience

Grégory BODET

Administrateur



- Activités:
 - ✓ Admin. infrastructure
 - ✓ Développement
 - ✓ Support avancé
- Ancienneté : 01/09/2015
- > 20 ans d'expérience



Caroline SARG

Chargée d'études



- Activités :
 - ✓ Projets
 - ✓ Expertise
 - ✓ Support / formation
- Ancienneté : 03/10/2022
- > 15 ans d'expérience

Poste à pourvoir

Technicien

Qui sommes-nous ?

Activité du service SIG





Réseaux d'utilité publique et de télécommunication

La France est couverte par 4 millions de kilomètres de réseaux, dont :

- 1/3 aériens
- 2/3 enterrés ou subaquatiques

Il existe 3 catégories d'ouvrages :

Réseaux sensibles pour la sécurité

- **Canalisations de transport et de distribution**
 - canalisations minières (hydrocarbures, produits chimiques liquides ou gazeux, gaz combustibles)
 - canalisations de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée
- Certaines **lignes électriques** et **réseaux d'éclairage public**

Réseaux sensibles pour la vie économique

- Installations de **communications** électroniques

Autres réseaux considérés à priori comme non sensibles

- Autres lignes électriques et réseaux d'éclairage public
- **Canalisations de prélèvement et de distribution d'eau** (consommation humaine, alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, les réservoirs d'eau enterrés associés)
- **Canalisations d'assainissement** (eaux usées domestiques, industrielles, eaux pluviales).



**La connaissance des réseaux (types, localisation, etc.)
est un enjeu majeur pour les acteurs territoriaux**



GéoCompiégnois

Partie 2

L'APPLICATION DE CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX



Définition



L'application Réseaux **est** :

- Un outil de description de l'infrastructure
- Un outil de centralisation de l'ensemble des réseaux



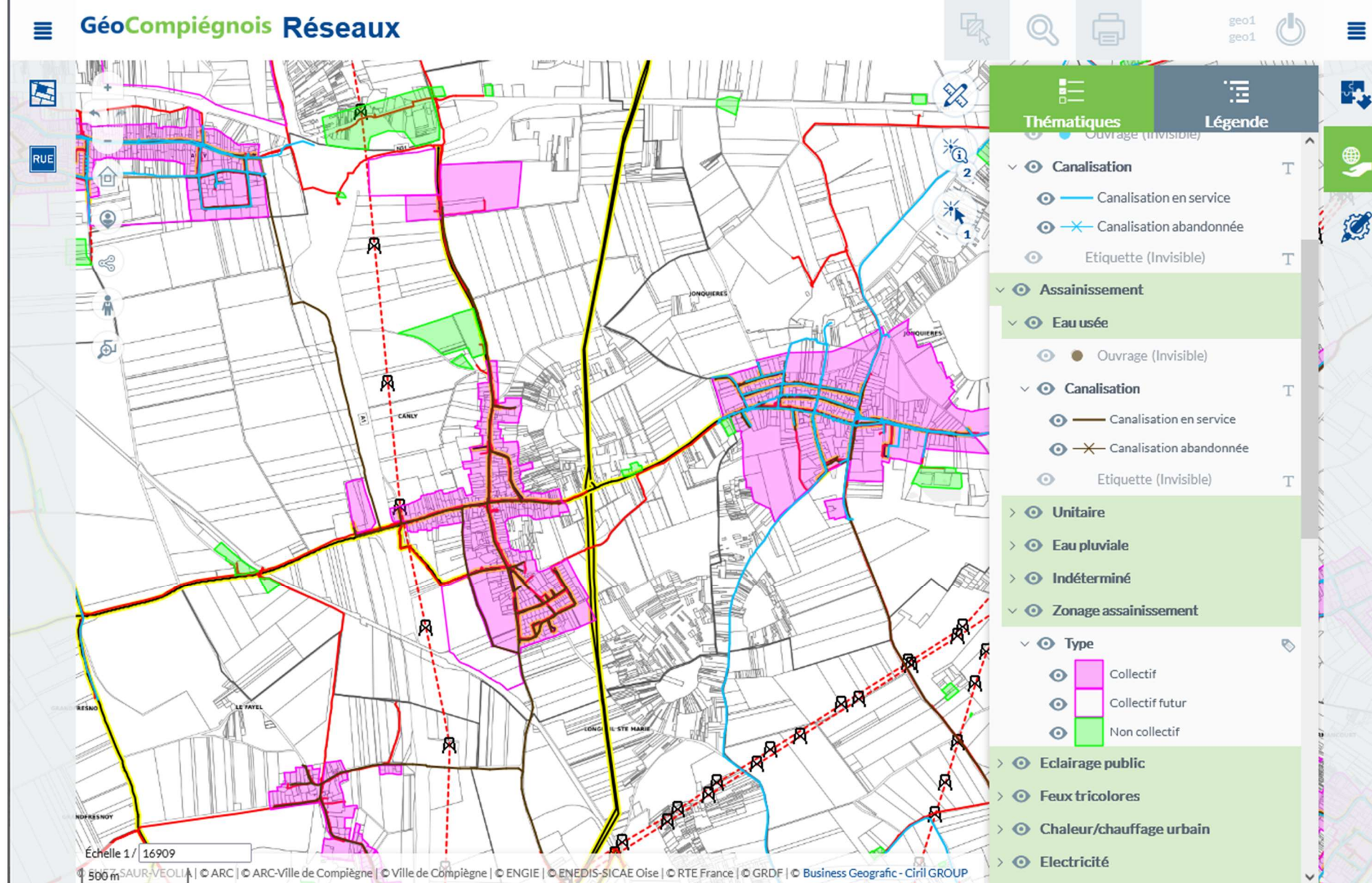
L'application Réseaux **n'est pas** :

- Un outil de définition capacitaire
- Un outil de gestion des incidents
- Un outil de suivi « des clients »



Démonstration de l'appli SIG Réseaux

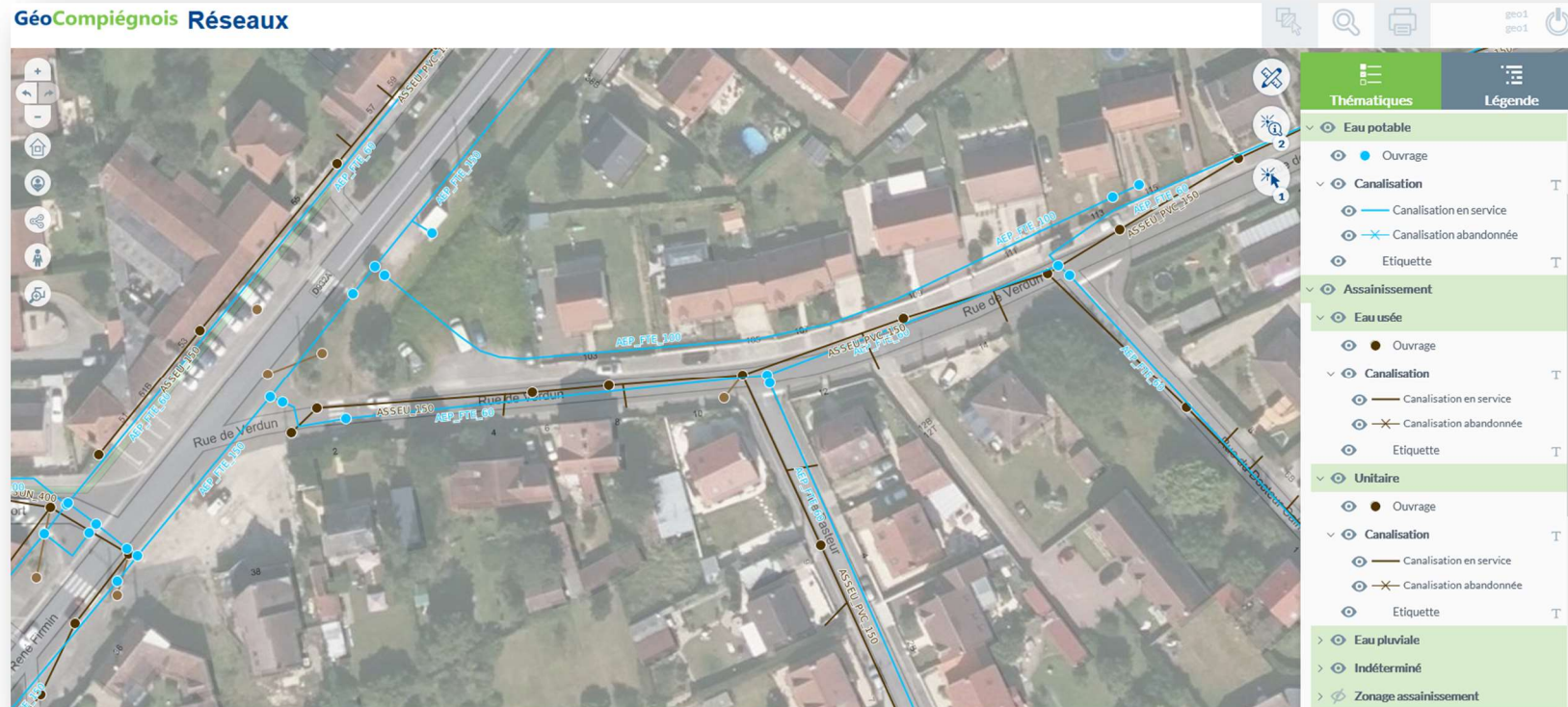
Cette application est le reflet des informations obtenues au gré de l'évolution de la gestion des réseaux. Les informations sont ici fournies à titre indicatif et ne sauraient être garanties quant à leur exhaustivité ou leur précision. Merci





Démonstration de l'appli SIG Réseaux

Eau potable et assainissement :



Arrosage automatique :



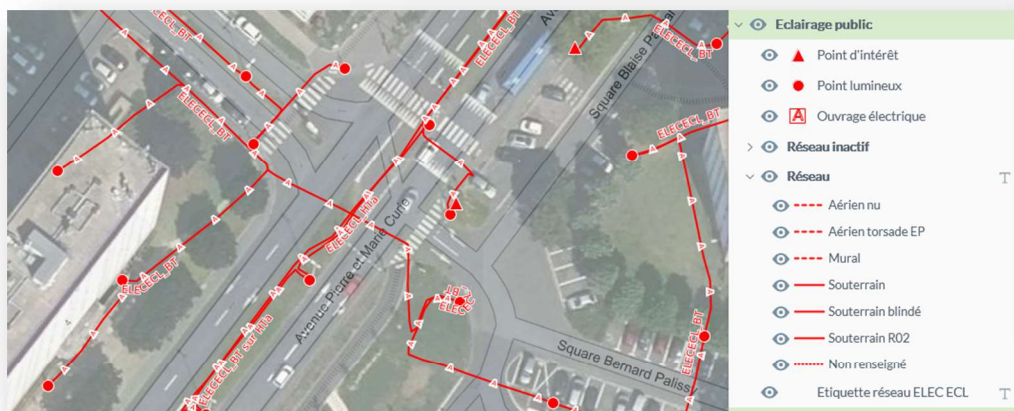


Démonstration de l'appli SIG Réseaux

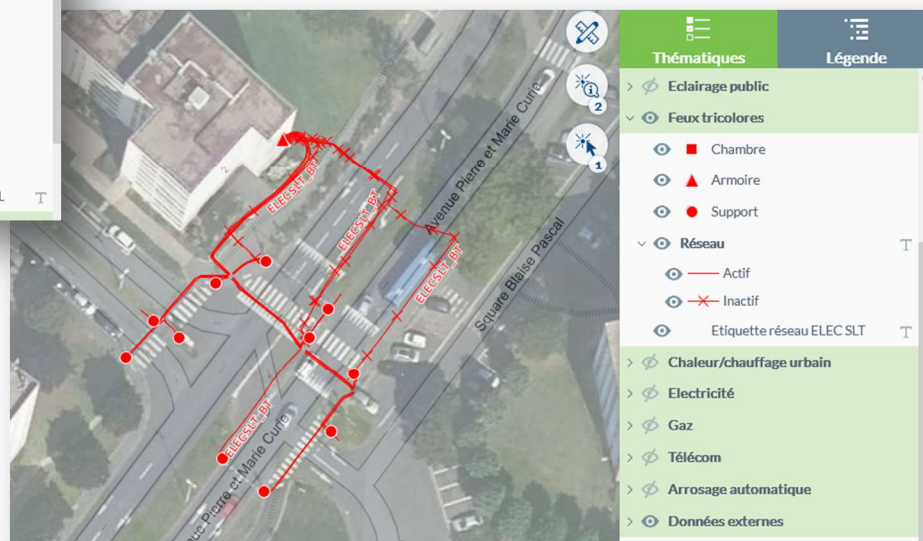
Électricité :



Éclairage public :



Feux tricolores :





Démonstration de l'appli SIG Réseaux

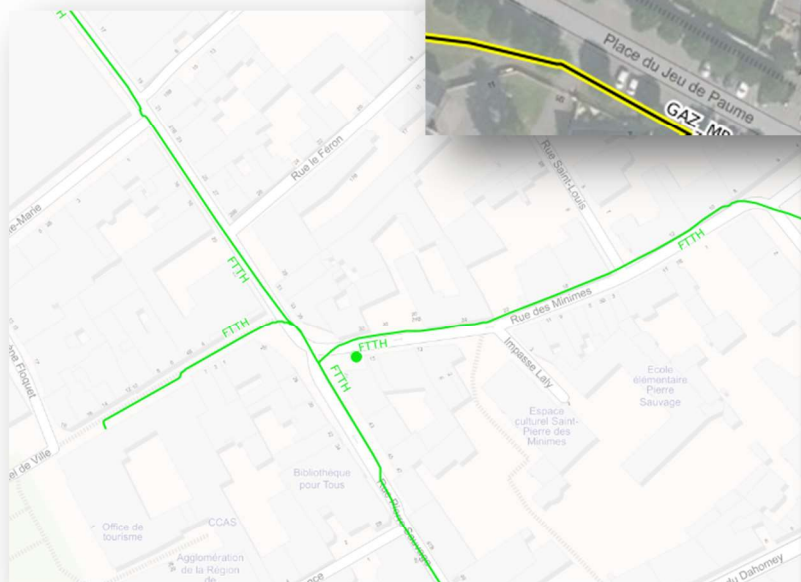
Gaz :



- ☑ Gaz
 - ☑ Distribution (BP / MP)
 - ☑ Canalisations T
 - ☑ Etiquette réseau GAZ T
 - ☑ Transport
 - ☑ Canalisations T
 - ☑ Etiquette réseau GAZ T
- ☑ Télécom
- ☑ Arrosage automatique
- ☑ Données externes

Fonds de plan

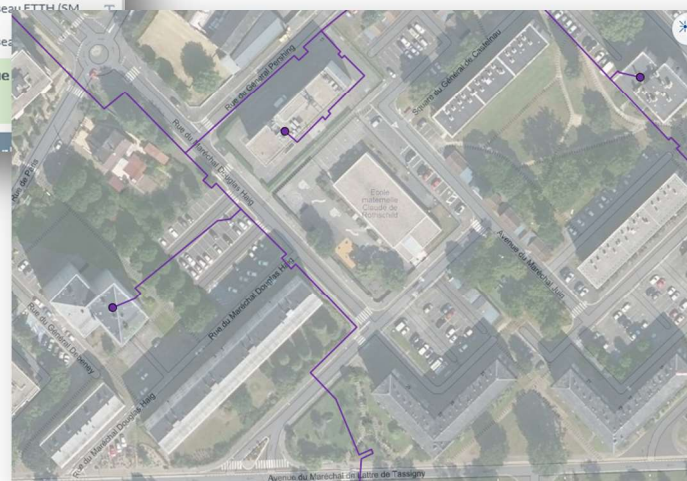
Télécom :



- ☑ Télécom
 - ☑ Fibre optique
 - ☑ Ouvrage
 - ☑ Câble
 - ☑ Réseau (SMOTHD) T
 - ☑ Aérien
 - ☑ Facade
 - ☑ Souterrain
 - ☑ Réseau (Téloise) T
 - ☑ Etiquette réseau FTTH (SM) T
 - ☑ Etiquette réseau
- ☑ Arrosage automatique
- ☑ Données externes

Fonds de plan

Chauffage urbain:



Louche de dessin par défaut

- ☑ Eau potable
- ☑ Assainissement
- ☑ Eclairage public
- ☑ Feux tricolores
- ☑ Chaleur/chauffage urbain
 - ☑ Sous-station
 - ☑ Réseau T
 - ☑ Etiquette réseau CHAU T
- ☑ Electricité
- ☑ Gaz
- ☑ Télécom
- ☑ Arrosage automatique
- ☑ Données externes

Fonds de plan

- ☑ Cadastre (niveaux de gris) 100%
- ☑ Cadastre 100%
- ☑ Plan de ville 40%



GéoCompiégnois

Partie 3

DISPONIBILITÉS DES DONNÉES



Les grandes familles de réseaux disponibles

Réseaux sensibles



ÉLECTRICITÉ
BT HTA HTB

Électricité



ECLAIRAGE
PUBLIC

Éclairage Public



FEUX
TRICOLORES

Feux tricolores



GAZ COMBUSTIBLE

Gaz



CHAUFFAGE

Chaleur / chauffage urbain

Réseaux non-sensibles



ASSAINISSEMENT

Assainissement



EAU POTABLE

Eau Potable



ARROSAGE
AUTOMATIQUE

Arrosage automatique



TÉLÉCOM-

Télécom



Réseaux sensibles

	Rubrique	Sous-rubrique	Objet	Couverture du territoire	Compétence	Producteur	Mise à jour
	Electricité	Distribution (BT / HTA)	Poste source et poste de répartition HTA	Grand Compiégnois	zone SE60 ou SEZEO	- ENEDIS - SICAE de l'Oise - SICAE de l'Aisne (pour Autrechtes)	Dernière mise à jour manuelle 12/12/2023 L'API est fonctionnelle et se déclenche tous les 6 mois.
			Poste de distribution publique (HTA/BT)				
			Poteau				
			Ligne aérienne (HTA)				
			Ligne souterraine (HTA)				
			Ligne aérienne BT				
			Ligne souterraine BT				
		Transport (HTB)	Poste de transformation			RTE	
			Point de passage ligne souterraine				
			Pylône				
Ligne aérienne							
Ligne souterraine							
	Gaz	Distribution (BP / MP)	Canalisation	Grand Compiégnois (sauf exceptions)		- GRDF - SICAE de la Somme et du Cambrasis (pour Hémévillers)	Dernière mise à jour manuelle 04/12/2023 L'API est fonctionnelle et se déclenche tous les 6 mois. L'attribut date_maj correspond à la mise à jour des données en provenance de l'Open Data.
		Transport	Canalisation			GRT gaz	Indéterminée



Réseaux non-sensibles

	Rubrique	Sous-rubrique	Objet	Couverture du territoire	Compétence	Producteur	Mise à jour	
	Eau Potable		Ouvrage	Grand Compiégnois (sauf exceptions)		- SAUR - SUEZ - VEOLIA	Annuelle	
			Canalisation					
	Assainissement	Eau usée	Ouvrage	Grand Compiégnois (sauf exceptions)		- HYDRA - SUEZ - VEOLIA	Annuelle	
			Canalisation				Annuelle	
		Unitaire	Ouvrage					
			Canalisation					
		Eau pluviale	Ouvrage				Indéterminée	
			Canalisation				Indéterminée	
		Indéterminé	Ouvrage					
			Canalisation					
		Zonage assainissement	Type assainissement					
	Télécom	Fibre optique	Ouvrage	Grand Compiégnois (sauf exceptions)		- SMOTHD - XP Fibre - TelOise - Oise Numérique	Indéterminée A priori pas à jour	
			Câble / Réseau (SMOTHD)					
			Câble / Réseau (Téloise)					



Provenance des données

Clauses contractuelles des contrats

Prescriptions dédiées dans les clauses contractuelles des contrats de concession ou de délégation de service public.

Opendata

La loi pour une république numérique impose de fait l'accès aux données publiques (hors données personnelles / sensibles du point de vue de la sécurité).



Régie / Régie avec prestations de services

Ces modes de gestion ne prévoient généralement pas de production de base de données.



- Le service SIG traite des données produites par des tiers pour le compte de la collectivité :**

- ☐ Centralisation des données
- ☐ Contrôle des données
- ☐ Harmonisation des données
- ☐ Intégration en base de données
- ☐ Diffusion des données dans les applications GéoCompiégnois





GéoCompiégnois

Partie 4

PRÉCAUTIONS D'USAGE



La qualité des données

L'absence de réseaux cartographiés ne signifie pas forcément absence de réseaux.

En effet, les données des différents producteurs (collectivités, exploitants, concessionnaires) peuvent être :



Inexistantes



Non communicables



En attente de mise à jour



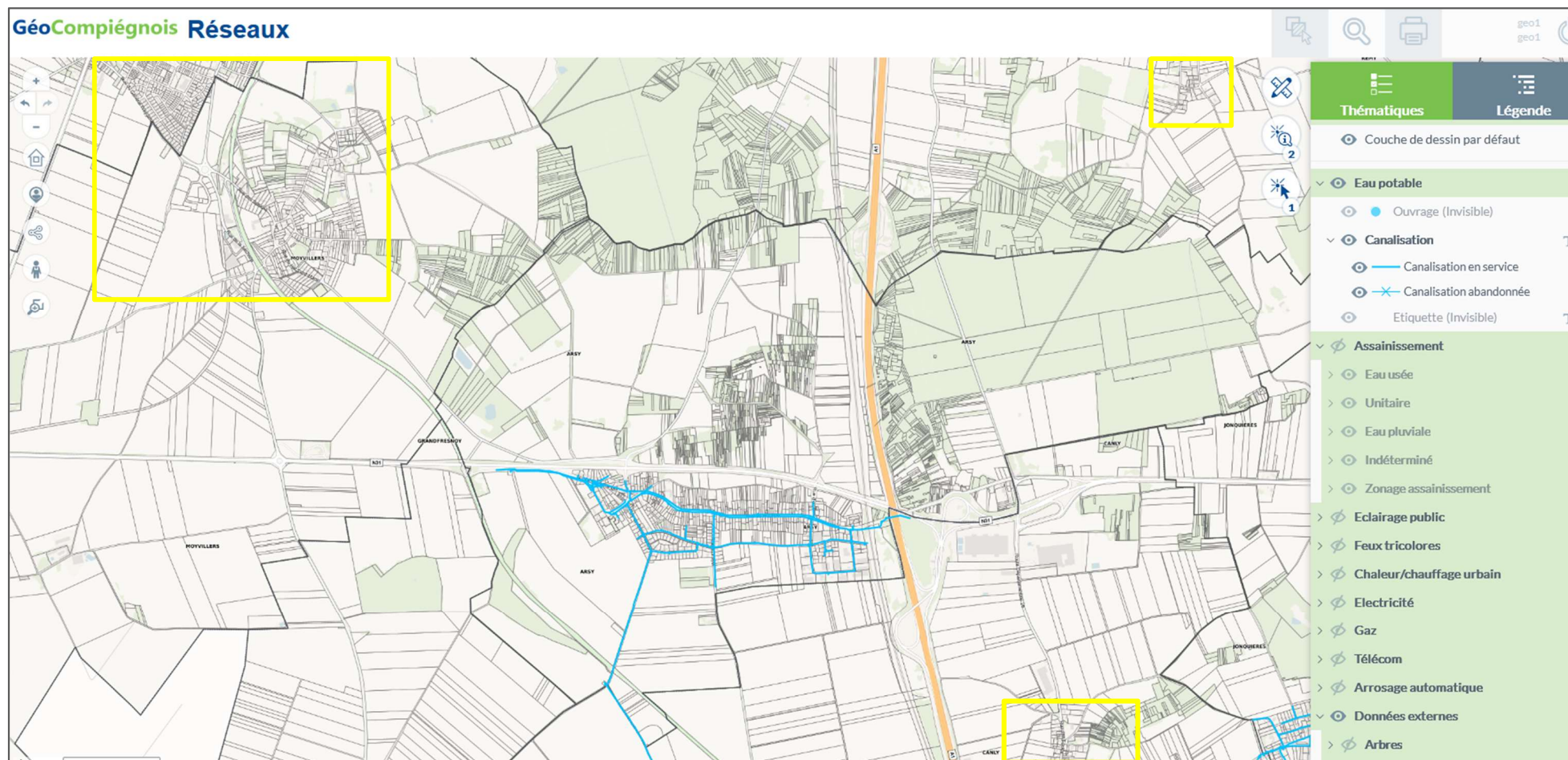
Incomplètes

**Si des erreurs sont constatées,
l'utilisateur doit en informer la collectivité compétente sur le réseau concerné.**



La qualité des données

- **Omission** : les données sont présentes sur le terrain et absentes dans l'application
 - Exemple : Forte méconnaissance des branchements, pas de données assainissement eau potable dans certaines communes (voir ci-dessous), etc.

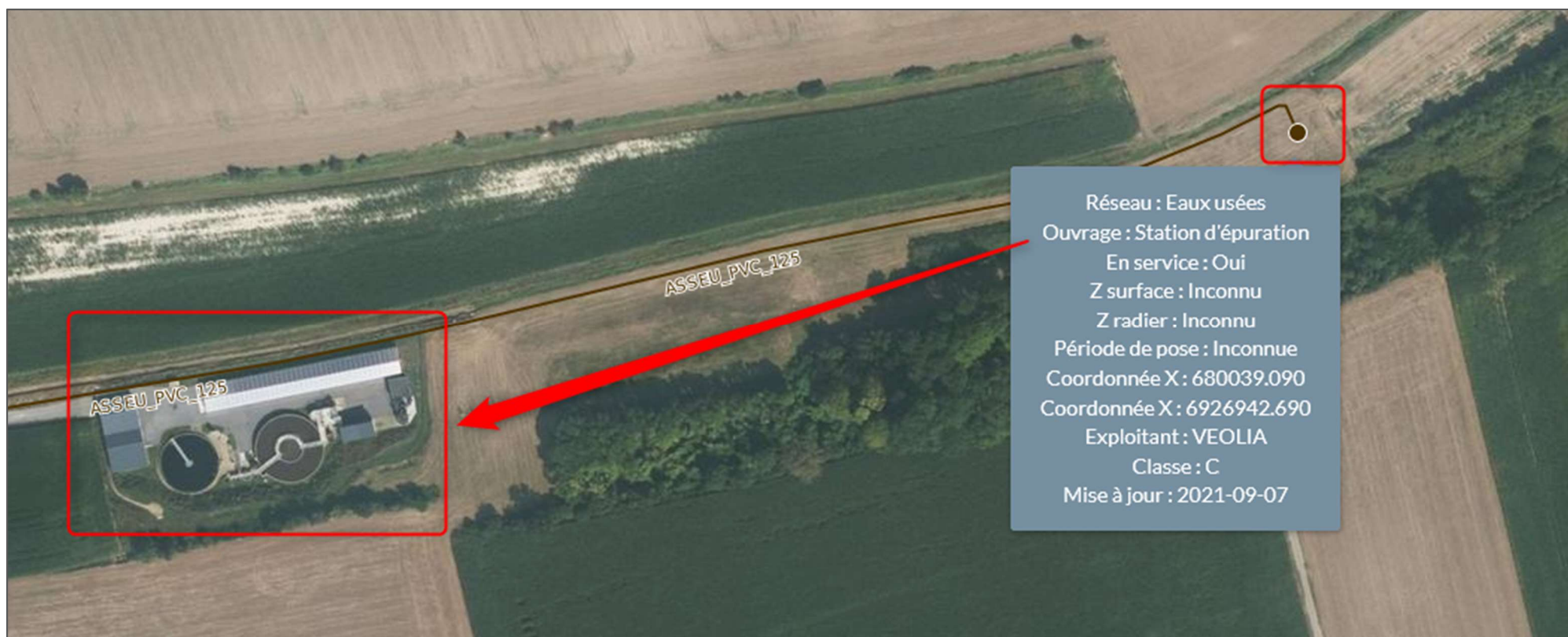


<https://geo.compiégnois.fr/adws/app/68c829b9-2d5f-11e6-990c-0f512c2c7130/index.html?context=bCuZ>



La qualité des données

- **Excédant** : les données présentes dans l'application et absentes sur le terrain
 - Moins courant et concerne plutôt des réseaux déposés dont on a oublié de supprimer les données
 - Exemple : station d'épuration de Rémy (voir ci-dessous)



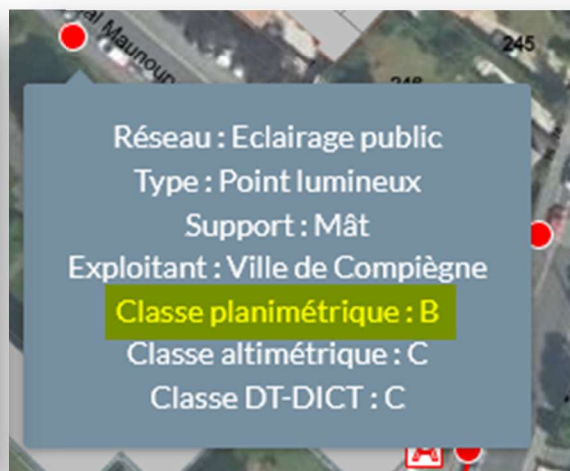
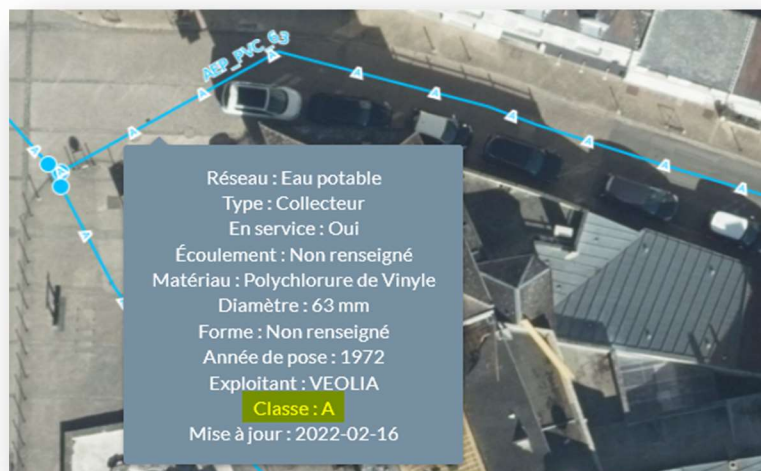
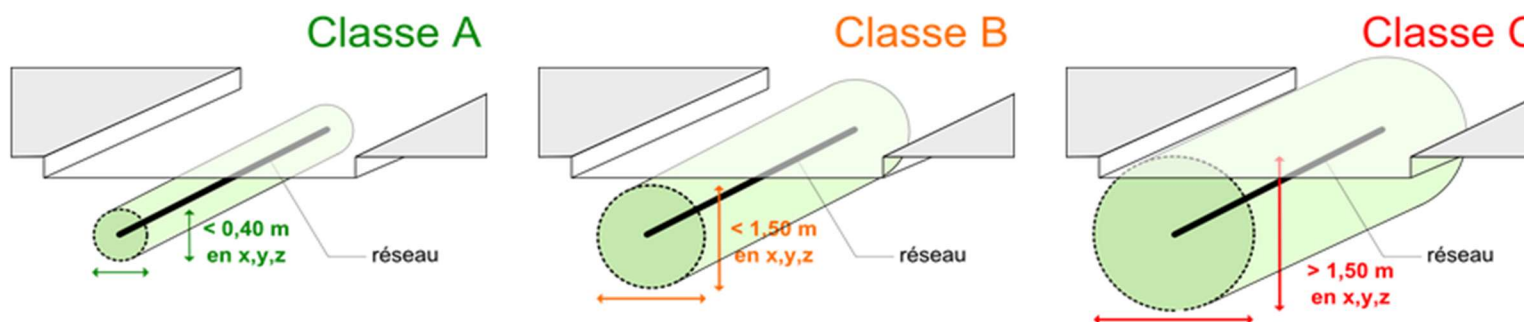
<https://geo.compiégnois.fr/adws/app/68c829b9-2d5f-11e6-990c-0f512c2c7130/index.html?context=ePFW>



La qualité des données

■ Qualité de positionnement

- Depuis la loi anti-endommagement de 2012, la notion de précision de localisation s'évalue selon une classe de précision (A, B ou C). Cette classe désigne ainsi la zone d'incertitude de positionnement des réseaux.



<https://geo.compiegnois.fr/adws/app/68c829b9-2d5f-11e6-990c-0f512c2c7130/index.html?context=hgfk>

<https://geo.compiegnois.fr/adws/app/68c829b9-2d5f-11e6-990c-0f512c2c7130/index.html?context=HZGD>



La qualité des données

- Échelles de positionnement

- Exemple : collecteurs d'eau pluviale qui passent à travers les habitations





La qualité des données

■ Schématisation des tracés

➤ Exemple : schématisation du réseau électrique :



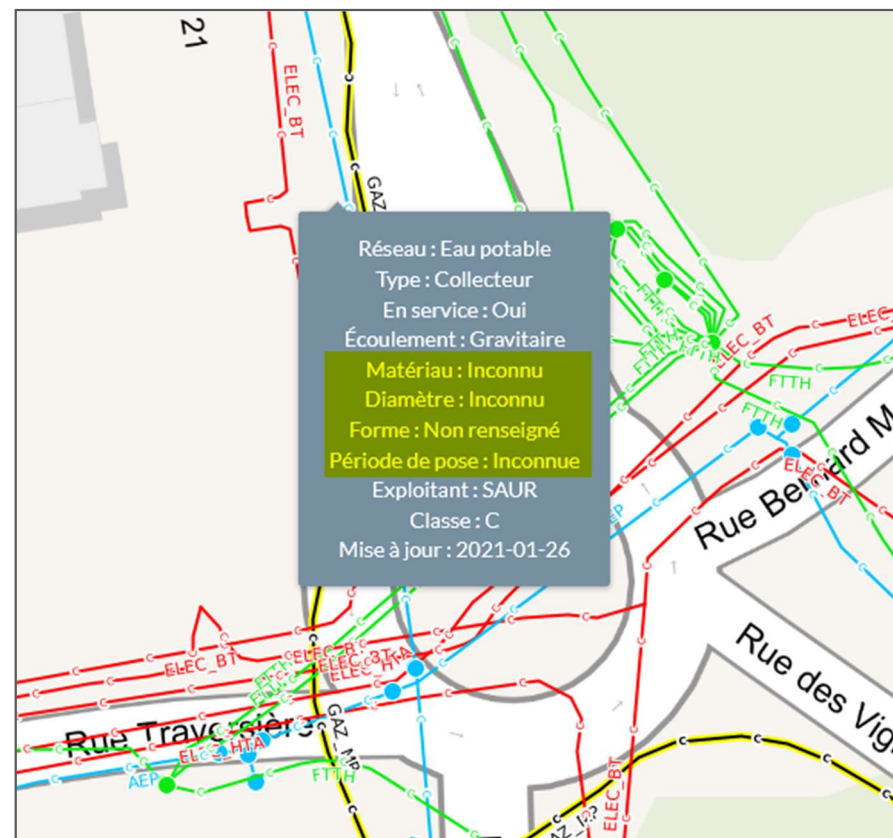
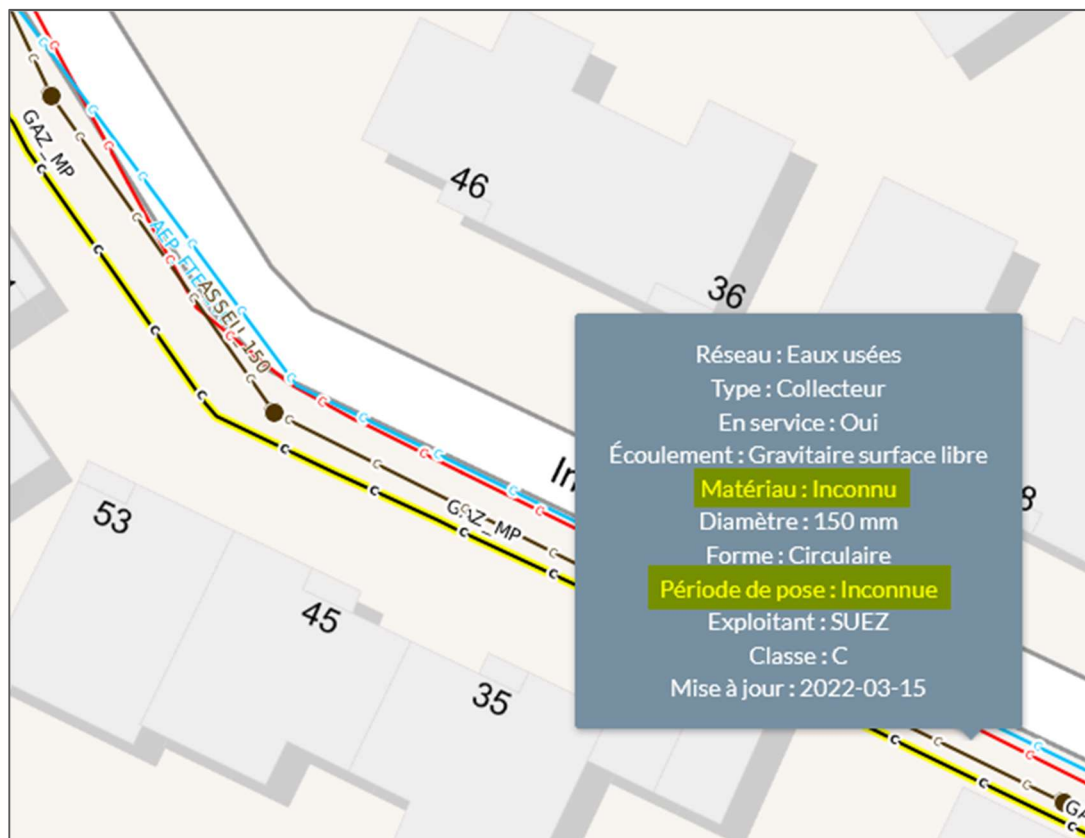
Thématiques	Légende
Eau potable	
Assainissement	
Eclairage public	
Feux tricolores	
Chaleur/chauffage urbain	
Electricité	
Distribution (BT / HTA)	
Poste source et poste de répa...	
Poste de distribution publ...	T
Poteau	
Ligne aérienne (HTA)	T
Ligne souterraine (HTA)	T
Ligne aérienne BT	T
Ligne souterraine BT	T
Etiquette réseau (BT / HTA)	
Transport (HTB)	
Poste de transformation	
Point de passage ligne souter...	
Pylône	
Ligne aérienne	T
Ligne souterraine	T



La qualité des données

■ Description erronées ou incomplètes des informations

- Exemple : les dates de pose, matériaux, diamètres, etc.



<https://geo.compiégnois.fr/adws/app/68c829b9-2d5f-11e6-990c-0f512c2c7130/index.html?context=aGyU>



GéoCompiégnois

Partie 5

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ORGANISATIONNEL



Volet réglementaire : les DT-DICT

Principe des DT-DICT

Les travaux à proximité des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques doivent être déclarés pour éviter les risques d'endommagement. La déclaration est envoyée à tous les exploitants de réseaux concernés.

- **DT :**

Le responsable de projet fait une **Déclaration de Travaux**.

La DT permet de savoir si le projet de travaux est compatible avec les réseaux existants en interrogeant leurs exploitants. Elle a pour objet d'obtenir les recommandations techniques de sécurité à appliquer pendant les travaux.

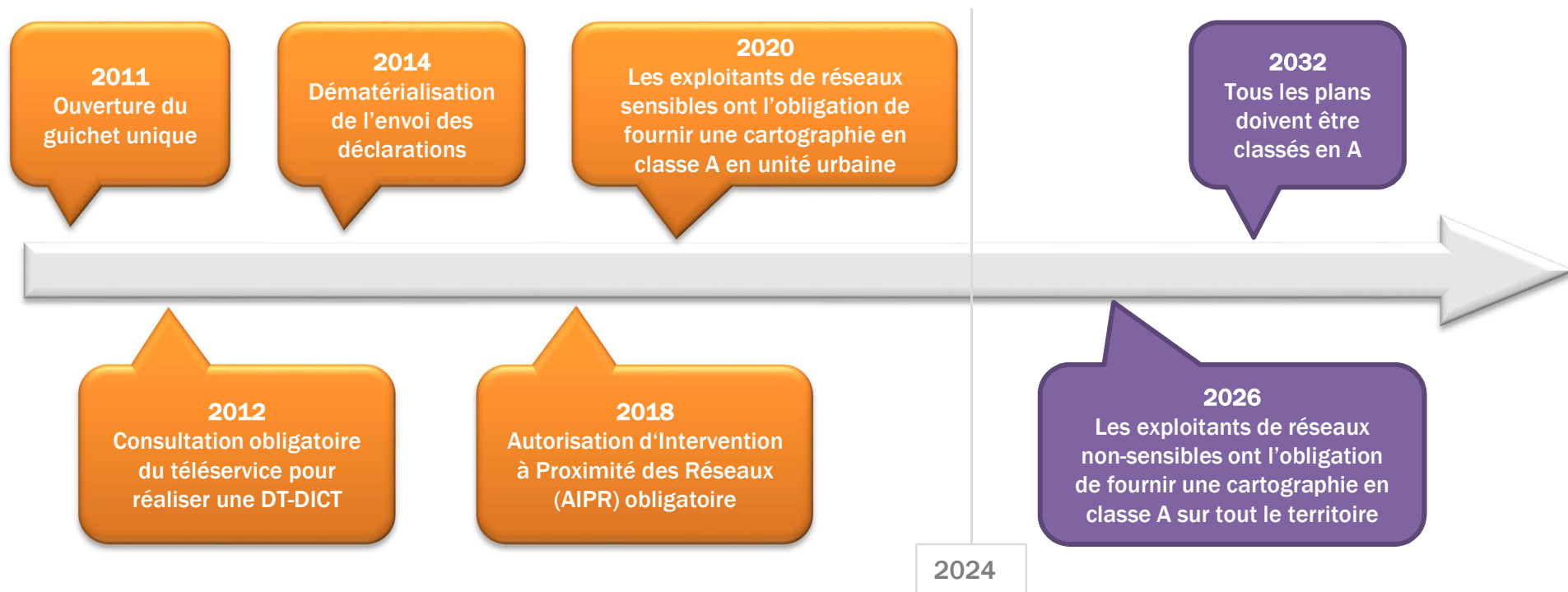
- **DICT :**

L'exécutant des travaux fait ensuite une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux**.

La DICT a pour but d'indiquer aux exploitants de réseaux la localisation précise des travaux projetés et les techniques de travaux qui seront employées. Elle permet aux exécutants d'obtenir les informations sur la localisation des réseaux et les recommandations visant à prévenir leur endommagement.



Volet réglementaire : les DT-DICT



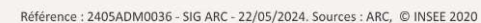
Au titre de la réforme DT-DICT, tout réseau sensible (électricité, éclairage public, gaz ...) ou issu de travaux neufs doit être cartographié en classe A.

Pour les réseaux non sensibles existants (eau, assainissement ...) cette obligation s'applique au plus tard en 2026 ou 2032 selon si la commune est ou non en unité urbaine ^{*}(INSEE).

^{*} Cf carte diapo suivante



Ribécourt-Dreslincourt





Volet réglementaire : les DT-DICT

Formalités de DT-DICT

- Pour les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité et situés à proximité de réseaux souterrains ou aériens, **cette dernière reste tenue de procéder aux formalités relatives aux DT-DICT.**



L'accès à l'application n'exonère pas la collectivité de respecter la réglementation anti-endommagement des réseaux

Exhaustivité / disponibilité

- La collectivité compétente est tenue de procéder à l'inventaire des réseaux qu'elle gère au titre de la réforme DT-DICT.
- Cette obligation s'impose à l'exploitant en cas de délégation (DSP) ou concession de service public (CSP).



Dossiers d'urbanisme



Transmission des dossiers d'instruction pour les avis AEP / ASS sur les réseaux

- Dans le cadre des demandes de permis de construire, transmettre les dossiers pour avis auprès des services compétents (EPCI, Syndicat ...).
- Dans le cadre des opérations d'aménagement (plans d'aménagements, plans de lotissement), associer le service de la collectivité en amont du dossier d'instruction.



Dossiers d'urbanisme



Transmission des dossiers d'instruction pour les avis AEP / ASS sur les réseaux

Pour
l'ARC

Les services assainissement et eau potable de l'ARC émettent un avis sur l'ensemble des documents d'urbanisme (Permis de Construire, Permis d'Aménager, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme) pour lesquels une construction ou une modification importante du bâtiment est prévue.

Ces avis permettent de s'assurer :

- De la desserte par les réseaux du projet
- Du respect des règles de raccordement à l'assainissement
- Du respect des règles de gestion des eaux pluviales
- Du respect des prescriptions pour la défense incendie

En matière d'assainissement

Eaux usées : Le raccordement au réseau eaux usées se fera impérativement par l'intermédiaire de la boîte de branchement mise en place par le pétitionnaire.

Le pétitionnaire devra retourner la demande de raccordement ci-jointe à l'ARC.

Le pétitionnaire assurera à sa charge les travaux en domaine privé ainsi qu'en domaine public et devra faire vérifier la conformité de son raccordement par l'exploitant du réseau (SUEZ Eau France – 0977 408 408).

La pose éventuelle d'une pompe de relevage ou d'un clapet anti retour reste à la charge du demandeur.

Eaux pluviales : Le pétitionnaire devra se conformer en matière de gestion des eaux pluviales aux prescriptions du PLUIH. **Les aménagements doivent intégrer la gestion à la parcelle des eaux pluviales par infiltration et limiter l'imperméabilisation des sols.**

En aucun cas, les eaux pluviales ne devront être envoyées dans le réseau de collecte des eaux usées.

En matière d'eau potable

Le raccordement au réseau eau potable se fera impérativement par l'intermédiaire d'un regard de comptage, en domaine public, au plus près du domaine privé. Ce regard est mis à disposition par l'ARC. Le pétitionnaire assurera à sa charge les travaux en domaine privé.

Ce dernier devra réaliser une demande d'abonnement à l'exploitant du réseau (SUEZ Eau France – 0977 408 408).

Conclusion



L'application sera disponible fin juin 2024



Visibilité par territoire

- Les communes auront la visibilité des réseaux de leur commune uniquement.
- Les EPCI auront la visibilité des réseaux de leur EPCI uniquement.



Qui doit avoir accès à l'application Réseaux ?

- Merci de nous transmettre le nom des personnes concernées



Questionnaire pour la consolidation des connaissances en matière de gestion des réseaux

Échanges





Service Information
Géographique (SIG)



03.44.40.76.34



<http://geo.compiegnois.fr>



sig@agglo-compiegne.fr

